

Affaires courantes

M. Cooper: Monsieur le Président, nous avons certes le droit de présenter une motion à cette étape-ci et de demander que la Chambre en soit saisie. Il me semble que nous sommes parfaitement en mesure de procéder ainsi. La réponse pourrait être qu'elle est adoptée avec dissidence, ce qui serait certainement conforme au Règlement. Je ne sais pas si le NPD refuse de laisser un comité voyager. Cela me déplairait si tel était le cas.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je réponds à mon collègue, qui a laissé entendre que le caucus du Nouveau Parti démocratique n'appuyait pas ce travail. Je m'offusque personnellement de cette remarque, car il sait que ce n'est pas le cas. Le fait est que, lorsqu'on demande le consentement unanime, il faut l'obtenir avant de pouvoir procéder. Si un député dit non, la discussion devrait se terminer là.

M. Hawkes: Monsieur le Président, les comités permanents de la Chambre ont reçu des attributions spéciales aux termes de la réforme du Parlement en 1985. Une de ces attributions consiste tout d'abord à renvoyer tout projet d'activité comportant la dépense de fonds publics, notamment des déplacements à l'étranger, au comité de liaison composé de présidents des comités de la Chambre, pour leur demander l'autorisation de prévoir des dépenses, puis à s'adresser aux leaders des partis pour leur demander de présenter une motion.

La Chambre s'est réservé le droit de se prononcer sur la question de savoir si ces plans devraient être approuvés ou non. Mais tout comme nous croyons que les députés ont le droit de présenter des projets de loi en première lecture et ne devraient pas en voir bloquer la présentation jusqu'à ce que nous en ayons pris connaissance, tout ce que le secrétaire parlementaire demande à cette étape-ci, c'est la permission de porter une motion à la connaissance de la Chambre. Si la Chambre veut se prononcer sur la motion, elle en a le droit.

Mais nous ne voulons sûrement pas bloquer la présentation de motions concernant les travaux des comités permanents de la Chambre. Si nous commençons à le faire dans un cas où les responsables ont planifié des activités, ces responsables doivent annuler près d'une année d'efforts en faveur des députés qui ont l'intention de se déplacer avant que la Chambre se réunisse de nouveau. Il s'agit d'obstruction de la part de quelqu'un qui refuse tout simplement de permettre à la Chambre de se prononcer sur la question. Je pense que la Chambre

souhaite l'approuver. Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui veuille bloquer ce genre d'efforts à long terme du comité permanent. Sinon, la Chambre va se trouver plus tard dans un vrai pétrin.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme on n'avait pas donné de préavis, je dois demander encore une fois si le secrétaire parlementaire a le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Avec dissidence? Il n'y a pas consentement.

* * *

L'HONORABLE JOSEPH SMALLWOOD**SON QUATRE-VINGT-DIXIÈME ANNIVERSAIRE**

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est d'accord pour accepter la motion suivante que j'ai le grand plaisir de proposer, appuyé par mon honorable ami de St. John's-Ouest, notre bienveillant et bien-aimé ministre du Commerce extérieur, et par mon honorable ami de Kamloops.

Je tiens à signaler également la coopération des députés de Shefford, Beaver River et Annapolis Valley—Hants.

Joey Smallwood, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, aura 90 ans mardi prochain, veille de Noël. Je suis allé le voir il y a environ deux semaines. Il est en grande forme, son moral est bon et il est très alerte. Je voulais donner à la Chambre l'occasion de saluer l'homme qui a joué un rôle si important, en 1949, dans la fusion des deux grands dominions d'Amérique du Nord, le Dominion du Canada et le Dominion de Terre-Neuve.

J'ai donc le plaisir de proposer:

Que cette Chambre, au nom de la population du Canada et, plus particulièrement, de la population de Terre-Neuve et du Labrador, témoigne son estime et son appréciation à l'honorable Joseph Robert Smallwood, le seul père vivant de la Confédération, pour sa carrière remarquable au service de la population et pour sa contribution historique au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Shefford pour un recours au Règlement.